

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 07 février 2007 à 20 h 30

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille sept et le **mercredi sept février à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **29 janvier 2007**

Date d'affichage : **29 janvier 2007**

Présents : Georges RODET - Geneviève CHALLAND - Yves FAVIER - Jean-François NALLET – Michèle DANANCIER – Elie BERARD - Françoise BILLOUD - Georges LAURENT – Alexandre PROST – Gilles DONGUY – Joël CORNATON - Isabelle OVIQUE – Ernest MARQUIS et Christophe HUMBERT

Excusés : Jean-Claude GONOD -

Absents :

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 21 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Délibération :

Vu le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire au bénéfice des communes et leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1er de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractères économique et financier

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'ATESAT

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2006 définissant les communes et groupements de communes éligibles à l'ATESAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE :

- la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain pour assurer une mission d'assistance Technique,
- la mission de base,
- la mission complémentaire "assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière",
- la mission complémentaire "gestion du tableau de classement de la voirie",

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission,

INSCRIT la rémunération correspondante au budget 2007.

2°) Pour information, la commune a réglé la somme de 166.70 € pour l'exercice 2006.

VOIRIE

Yves FAVIER donne le compte rendu de la réunion de la commission.

Pour l'année 2007, la somme de 64 648 € est attribuée par la communauté de communes du canton de COLIGNY pour les travaux d'investissement :

- ☞ le lotissement des grands champs :
- ☞ VC n° 08 de la RD 28 à la grange Bonnet-la Courouge en fonction du budget.

Pour les travaux d'entretien, la somme de 15 600 € est versée par la communauté de Communes du canton de COLIGNY. Cette somme correspond à 500 € au km pour l'entretien, la mise à disposition du personnel et du matériel.

Cette année, le conseil municipal accepte et décide d'inscrire en dépense sur le budget :

1°) les travaux sur des voies communales :

- ☞ N° 15 des Bernoux,
- ☞ N° 08 La Courouge,
- ☞ N° 202 Dananche,
- ☞ N° 21 La Forêt,
- ☞ N° 20 Moulin de Chaffoux.

2°) l'acquisition de panneaux de signalisation :

- ☞ La Charme,
- ☞ Aussiat,
- ☞ Fraidègue.

Après discussion, le conseil municipal décide de mettre en place la bonne signalisation des lieux dits La Charme et les Blanchets.

3°) la réalisation d'émulsion autour du local des Jacquets.

4°) le remplacement du tracteur pourrait être envisagé si le budget le permet.

COMMISSION BATIMENTS

Jean-François NALLET donne le compte rendu de la réunion de la commission :

- ☞ point des travaux 2006 : local des jacquets, et de la bibliothèque (menuiserie, chaudière),
- ☞ prévisions des travaux 2007 : poursuite du chantier du local des Jacquets, réfection des façades de la bibliothèque et du bâtiment de la Cure, menuiseries du bâtiment de la cure, étude du changement des portes du local du stade, et changement de la robinetterie dans les sanitaires du bâtiment garavand.

DENOMINATION DES NOMS POUR LES POUR LES PLACES PUBLIQUES

Le conseil municipal décide de nommer les places suivantes :

- Place de la Mairie, (en face de la mairie)
- Place du village, (vers le monument)
- Place du 19 Mars «cessez le feu de la guerre d'Algérie » (vers le cimetière)
- Parking garavand. (derrière la salle des fêtes).

T.G.V. – S.C.O.T.

Le Maire :

- fait part du compte rendu de la réunion du 1/02, précise que R.F.F. (Réseau Ferré de France) n'a pas établi de tracé pour le projet du T.G.V, et que le SCOT a supprimé la réservation sur le document d'orientation générale.
- du courrier fait par la Mairie concernant le refus du passage du TGV sur la Commune,
- précise qu'un courrier sera également adressé à R.F.F pour indiquer le refus du T.G.V.

URBANISATION

Jean-François NALLET donne le compte rendu de la réunion avec les propriétaires et l'aménageur. Le conseil municipal décide de fixer une date butoir pour l'ouverture à la construction de la zone ouest du bourg. Si les opérations n'ont pas avancé au 31 mars, la procédure de déclassement de la zone sera envisagée. Le conseil municipal décide également d'ouvrir dès à présent la zone Est du bourg à la construction en deux phases telles que prévues au PLU.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC POUR 2007

1°) Délibération

Françoise BILLOUD :

- rappelle au Conseil Municipal qu'un programme d'éclairage public aux lieux dits « Aussiat, les Raviers, Place de l'Eglise et au Bourg » a été prévu,
- qu'un devis a été demandé à des entreprises,
- informe du courrier, et de la convention proposée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation des travaux d'éclairage public aux différents lieux dits de la commune,

DECIDE de retenir le devis de CEGELEC,

SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

ACCEPTE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

DECIDE que la Commune sera le maître d'oeuvre pour cette opération,

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant cette affaire (convention...).

2°) Un courrier sera fait à CEGELEC concernant le poteau du bourg. Il est demandé qu'il soit identique à ceux posés aux abords de la mairie.

C.P.I.E. (A.T.R.)

Le Maire informe que lors du conseil de la communauté de communes du canton de Coligny du 22 janvier, il a été décidé de ne pas renouveler à l'adhésion au C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) ou ex A.T.R (Association Touristique du Revermont). Cette adhésion représentait un budget de plus de 8000 euros en 2006. Mais il a été précisé que certaines communes restent intéressées par la participation à l'action « Route fleurie du Revermont », par le biais d'une adhésion communale individuelle.

CONTRIBUTION AU COUT D'APPRENTISSAGE POUR LES ORGANISMES NON SOUMIS A LA TAXE D'APPRENTISSAGE

VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 et la circulaire du 16 novembre 1993 du ministère de la fonction publique précisant les modalités de prise en charge par les personnes morales de droit public des coûts de formation des apprentis,

VU la formation au CFA public de LYON suivie par l'apprentie Mademoiselle MALLET Alexandra, la contribution minimale qui est demandée n'est que le complément de la subvention du conseil régional qui ne couvre pas la totalité des charges de fonctionnement des formations et représente un montant de 100 €,

Vu la convention de participation au coût de formation d'un apprenti par un organisme non assujéti à la taxe d'apprentissage entre la Commune et le lycée de LYON,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de participation au coût de formation d'un apprenti par un organisme non assujéti à la taxe d'apprentissage entre la Commune et le lycée Jean Lurcat à LYON (69),

S'ENGAGE à verser au CFA de l'académie de Lyon une participation au coût de la formation de 100 € pour l'apprentie MALLET Alexandra.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Collège de MARBOZ : Le Maire :

- donne lecture du courrier du collège ST PIERRE de MARBOZ sollicitant une subvention de 40 € pour 7 enfants de la commune pour un voyage à Londres,
- indique que ce voyage à lieu tous les deux ans,
- informe que la Commune alloue au Collège de COLIGNY une cotisation de 17 € par an et par élève par le biais du SIVOS,

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 280 euros au collège Saint-Pierre de MARBOZ pour le voyage à Londres pour 7 enfants de la commune,

DECIDE d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2007,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le mandat correspondant.

Contrat entretien chaudière Mairie : Le Maire :

- indique que le contrat passé avec CGST SAVE pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage dans le bâtiment Garavand est échu , et informe du changement de nom de l'entreprise soit SAVELYS,
- donne lecture du nouveau contrat

Après avoir ouï l'exposé du maire et délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat pour l'entretien et la maintenance de la chaufferie du Bâtiment Garavand avec effet au 1er Avril 2007, pour une durée de trois ans avec l'entreprise SAVELYS.

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

Contrat entretien chaudière Ecole – Stade – Bibliothèque :

Le Maire :

- indique qu'il est nécessaire d'établir un contrat d'entretien pour les chaudières de la bibliothèque, de l'école et du stade,
- donne lecture de la proposition de contrat établi par l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage d'ETREZ, pour une durée de cinq ans, à compter de cette année,
- indique le montant pour l'année de 2007 : 338 € H.T.,

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE et **ACCEPTTE** de passer un contrat d'entretien pour les chaudières des bâtiments de la Bibliothèque, de l'école et du stade avec l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage d'ETREZ, pour une durée de cinq ans et à compter de l'année 2007, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

TABLEAU PIETA :

Le Maire :

- rappelle la délibération du 21 décembre 2007 acceptant les devis de F. HERBET de LYON pour la restauration du tableau,
- indique qu'un autre restaurateur est venu courant janvier et a proposé un devis moins élevé,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération du 21 décembre 2007,

ACCEPTTE le devis :

- de restauration de Gérard BLANC et Collette VICAT-BLANC pour un montant H.T. de 2 990.00 euros,
- pour l'encadrement de Philippe BOULET de LYON (69) pour un montant HT de 1 575.00 euros.

SOLLICITE deux subventions pour la restauration du tableau au titre des objets mobiliers inscrits auprès de l'Etat, et du Département (Conseil Général),

DECIDE d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2007,

INDIQUE que le plan de financement sera fait en fonds propres par la commune.

Sapeurs pompiers : Suite à une demande des sapeurs pompiers de BENY et à l'accord du centre de secours de MARBOZ pour la demande de révision du cadre pour l'emploi, un courrier a été fait en date du 25 janvier au SDIS DE BOURG EN BRESSE pour cette demande.

GARDERIE : L'école de BENY a effectué un sondage sur un projet d'élargissement des horaires de la garderie. Le Conseil Municipal décide d'attendre d'obtenir plus d'éléments lors de la réunion du conseil de classe en mars prochain avant de se prononcer définitivement.

Direction des Impôts : Le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant la mise à jour du plan cadastral s'effectue entre le 1^{er} février et le 30 mars 2007, et que la commission s'est réunie le 25 janvier 2007.

Mutualisation des subventions sportives du conseil général : Suite à la réunion du conseil municipal, la commune donne son accord pour léguer à la commune de Marboz un droit en subvention pour un montant de travaux s'élevant à 40 000 € H.T. Pour la commune, il subsistera une possibilité de travaux à hauteur de 105835 € à un taux de subventionnement à 23 % au lieu de 21 %.

Assemblée générale « A CORPS DONNS » : Françoise BILLOUD donne le compte rendu de la réunion du 26 janvier : rapport moral et d'activité, compte rendu financier (remise d'un chèque à l'association ARCHE et Association de soutien aux soins palliatifs de BOURG), l'intervention du docteur Bucher (Président de l'association de Soutien aux soins palliatifs de BOURG) et des projets 2007 (report des activités 2006). Il est à noter qu'il y a, à ce jour, 62 adhérents.

Assemblée générale « Club des retraités » : Georges RODET donne le compte rendu de la réunion : rapport moral et financier, le bilan des activités 2006 et projets pour cette année. Actuellement, il y a 60 adhérents.

Assemblée générale « Société de pêche » : Georges RODET donne le compte rendu de la réunion : rapport moral et financier, le bilan des activités 2006, projets pour cette année (nettoyage de la rivière, et ses abords...). Il est à noter que cette année, il y a une baisse des adhérents d'environ 10 %, et le chiffre est semblable au niveau national. L'ouverture de la pêche est fixée au 11 mars.

Avis naissance : Coline MOREL (17 janvier) de FRAIDEGUE.

Déchetterie : Une collecte exceptionnelle des pneus usagés a lieu à la déchetterie à Pirajoux du 5 au 17 février.

Bulletin municipal : Geneviève CHALLAND informe qu'aucune date n'a été fixée au calendrier pour le banquet des classes.

SOLDE TRESORIE : Le Maire annonce le solde de trésorerie au 04/01 de l'exercice transmis par la Perception.